



Le 16 mars 2025

Gestion du loup : une parodie de concertation

Nos associations de protection de la nature dénoncent l'attitude nocive du gouvernement français qui freine délibérément la réinstallation du prédateur dans les écosystèmes naturels, contre l'avis des scientifiques.

Les 6 associations (FNE, WWF, LPO, Ferus, ASPAS, Humanité & Biodiversité) membres du Groupe National Loup et activités d'élevage (GNL) ne participeront pas à la session expéditive d'à peine 2h30 convoquée ce vendredi 16 mai 2025. Mis en place en 2018 par la préfecture de la région Rhône-Alpes, le GNL constitue, à l'échelle nationale, un lieu d'information sur la mise en œuvre du Plan National d'Actions (PNA) ainsi que sur les projets réglementaires qui s'y rapportent. Cette instance a vocation à faciliter les échanges de points de vue entre les acteurs concernés afin de parvenir à un traitement équilibré du dossier au regard de ses différents enjeux.

En septembre 2023, nous en avons collectivement claqué la porte pour signifier notre profond désaccord avec le contenu du nouveau PNA présenté par le gouvernement pour la période 2024-2029, qui a également reçu un avis défavorable des experts du Conseil national de la protection de la nature (CNPN). Alors que le Ministre de la transition écologique y proclame en introduction un objectif de triple renforcement de la population de l'espèce, de l'accompagnement de la profession agricole, et du dialogue entre l'ensemble des acteurs, la politique de régulation du loup mise en œuvre vise en priorité à empêcher son développement démographique et territorial. Sous l'effet de l'accroissement des autorisations de tir, le taux de survie de l'espèce est passé de 71 % pour la période 2014-2018 à 62 % pour la période 2019-2024, alors que le risque de régression démographique débute à 66 %. Pour la première fois depuis le retour naturel du prédateur dans l'Hexagone attesté en 1992, le nombre de loups en France a ainsi baissé, passant de 1096 individus en 2022 à 1003 en 2023, selon l'estimation officielle. La population reste principalement cantonnée dans les Alpes et une partie du Jura, sans pouvoir se réinstaller sur l'ensemble de la France continentale.

Le loup n'est plus "strictement protégé" en Europe depuis son regrettable déclassement récemment orchestré par la Commission Européenne en dépit d'une forte mobilisation citoyenne et de l'absence d'arguments scientifiques. Toutefois, les États membres doivent toujours garantir l'état de conservation favorable de ses populations, qui aujourd'hui n'est pas atteint en France. A l'inverse, notre pays accentue cette dérive en accroissant encore les tirs létaux effectués à proximité d'élevages ayant subi une seule prédation au cours de l'année écoulée, voire dans certains cas aucune ! Le rythme de destruction des loups continue donc d'augmenter, sans qu'une hausse des dommages ne le justifie dans les départements concernés.

Nous demandons donc au gouvernement que :

- l'État produise enfin la mise à jour de l'expertise collective scientifique sur la démographie du loup en France et réaffirme clairement l'objectif de conservation de l'espèce
- le plafond annuel d'autorisations de destructions, basé sur l'estimation annuelle de la population lupine, soit revu à la baisse quand celle-ci stagne ou diminue
- les tirs systématiques dans les départements de présence nouvelle de l'espèce soient stoppés, afin d'y privilégier les moyens de protection des troupeaux et l'effarouchement
- la notion floue de troupeaux « non-protégeables » soit précisée et encadrée, conformément à la loi et à la Directive Habitats
- les lieutenants de louveterie, armés de carabines à lunettes de vision thermique, n'interviennent pas sur les tirs de défense simple, qui relèvent de situations de dommages faibles.

La gestion du loup ne peut pas être soumise à des orientations démagogiques de court terme contre les impératifs de conservation et de dialogue : il en va de la crédibilité de l'État et de sa capacité à préserver durablement la biodiversité.

Contacts Presse :

FNE : J.David ABEL, 06 77 04 23 30

FERUS : Denis DOUBLET, 07 82 75 75 55

Humanité et Biodiversité : Nathan HORRENBERGER, 06 56 67 05 86

ASPAS : Thierry RUF, 06 10 27 44 23

LPO : Yann LIBESSART, 06 18 75 67 87